

Carte d'identité

Nom commun : Perche soleil

Nom scientifique : *Lepomis gibbosus*

Classe : Poissons

Habitat : Eaux douces

Origine : Amérique du Nord

Introduction :

- Via l'utilisation en aquariophilie et comme poisson d'agrément dans les pièces d'eau.
- Peut-être accidentelle, lors d'importations piscicoles.
- Volontaire mais illégale au Danemark, pour tenter de lutter contre un parasite de la truite arc-en-ciel.



Ecologie

- Poisson mesurant jusqu'à 40 centimètres dans son aire de répartition naturelle, et environ 10 centimètres en Europe où sa durée de vie maximale est de 8 ans.
- La coloration, variable et s'intensifiant chez les deux sexes au moment du frai, associe du jaune, du vert et du bleu.
- La nageoire dorsale est épineuse et constituée de deux parties, généralement reliées, donnant l'apparence d'une nageoire unique.
- Vit principalement dans les étangs, canaux et milieux aquatiques riches en végétation, modifiés par l'homme et/ou eutrophisés.
- Le frai débute lorsque la température de l'eau est proche de 20°C.
- Le mâle :
 - aménage un nid en eau peu profonde, dans une légère dépression qu'il débarrasse des végétaux aquatiques ;
 - garde le nid jusqu'au départ des alevins ;
 - prépare ensuite le nid pour une autre ponte, parfois avec la même femelle.

Caractère invasif

- Peut former des populations très importantes.
- Atteint la maturité sexuelle entre l'âge de 1 et 2 ans.

- Une femelle pond de 600 à 5.000 œufs par frai, en fonction de la taille de l'individu et de son environnement.
- Les exigences de température de l'espèce limitent son développement qui pourrait être facilité par le réchauffement climatique.

Impacts sur les espèces

- Prédation/herbivorisme : Elevé
- Compétition : Elevé
- Transmission de maladies : Probable
- Génétique : Faible

Impacts sur les écosystèmes

- Cycle des nutriments : Faible
- Altération physique : Faible
- Successions écologiques : Faible
- Chaîne alimentaire : Probable

Impacts environnementaux

- Poisson prédateur impactant fortement la faune indigène par la consommation d'invertébrés aquatiques, de têtards, d'œufs de poissons, d'alevins, etc.
- Entre en concurrence alimentaire avec les espèces indigènes.
- A causé, dans certains endroits, une diminution de la présence du zooplancton ce qui peut contribuer à augmenter l'eutrophisation.
- Porteur de parasites non-indigènes.

Présence dans la nature par district phytogéographique



Bonnes pratiques de prévention

La perche soleil (*Lepomis gibbosus*) a été principalement introduite par son utilisation en aquariophilie et dans les étangs d'agrément.

Il convient de ne plus se procurer de poissons de cette espèce.

Si des perches soleil sont détenues et que leur conservation n'est plus possible, les relâcher dans la nature n'est pas une option raisonnable.

La loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature l'interdit.

Il faut se renseigner auprès du vendeur ou d'un club d'aquariophilie

Sources

- Dieter A., Branquart E., Loeffrig F., Micha J-C., Parkinson D., Verreycken H. (2011). Harmonia database : *Lepomis gibbosus*. Harmonia version 1.2. En ligne sur le site du Belgian Forum on Invasive Species, <http://ias.biodiversity.be/species/show/3>, consulté le 30 octobre 2015.
- Przybylski, M., Zięba G. (2011). NOBANIS – Invasive Alien Species Fact Sheet : *Lepomis gibbosus*. En ligne sur Online Database of the European Network on Invasive Alien Species, NOBANIS, www.nobanis.org, consulté le 30 octobre 2015.
- Froese R., Pauly D., Editors. (2015). FishBase. World Wide Web electronic publication. www.fishbase.org, consulté le 17 novembre 2015.
- Article 5 ter de la loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature.
- Photographie de perche soleil, https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Perche_soleil.jpg, sous licence libre Creative Commons, Largemouth33. (2002).